

Plate-forme déchets verts & gravats



de KRUTH

Nous constatons une bonne fréquentation en augmentation, d'une moyenne de dix-huit personnes par jour d'ouverture.

En 2018, 886 passages (5 % pour du bois (planches, poutres, volets, etc...)) - 18 % pour des gravats - 77 % pour des déchets verts).

Un agent communal des services techniques sera à nouveau présent en 2019 sur la plate-forme pour aider, guider et conseiller les utilisateurs.

L'équipe Municipale



La plate-forme de déchets verts est ouverte aux particuliers (les entreprises doivent prendre contact avec la mairie).

La plate-forme pour les gravats et le dépôt de bois, située à l'arrière de la plate-forme de déchets verts est réservée aux habitants du village et non aux entreprises.

Les coûts de la gestion sont supportés par la commune.

La quantité de déchets à déposer est limitée à 1m³ pour les gravats. En cas de travaux importants, il incombe aux propriétaires et aux entreprises de prévoir le coût de l'évacuation dans un centre de recyclage agréé.



Que peut-on déposer ?

Déchets verts : branchages, feuilles, gazon, taille de haies, petites souches sans terre et des déchets putrescibles du jardin.

Bois : planches, poutres et fenêtres en bois (sans vitres).

Gravats et terre : pierres, briques, béton, tuiles, carrelage.

Qu'est-ce qui est interdit ?

Plâtre, placo, plastiques, pneus, batteries, cartons, fûts en tôle ou plastique, caoutchouc, métal, revêtement de sol pvc ou moquette ainsi que l'amiante.

